



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 74455

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de programme de sciences économiques et sociales en classe de seconde par rapport aux notions abordées. En effet, il conduit à évacuer nombre de questions de société qui faisaient l'intérêt des élèves, telles que les transformations de la famille, les inégalités de revenus, le chômage, les relations professionnelles dans l'entreprise, la consommation. À la place, le nouveau programme privilégie des notions très théoriques comme les coûts marginaux, les élasticités, les prix d'équilibre, les taux d'intérêt et d'épargne, notions qui paraissent peu abordables pour des jeunes de quinze ans dans le cadre d'un enseignement d'exploration désormais réduit à une heure et demi par semaine. Elle lui demande donc s'il compte remanier ce programme qui suscite critiques et opposition de la part de la communauté éducative.

Texte de la réponse

La réforme du lycée a rendu obligatoire une formation en économie en classe de seconde (selon les dispositions de l'arrêté du 27 janvier 2010 paru au Journal officiel de la République du 28 janvier 2010), tout en permettant à chaque élève de choisir entre deux enseignements « sciences économiques et sociales » (SES) et « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (PFEG). Ces enseignements visent à donner à chaque élève une première approche des mécanismes fondamentaux de l'économie, à raison d'au moins une heure et demie par semaine. Les élèves particulièrement motivés ou déjà fixés dans leur projet d'orientation pourront, de surcroît, suivre à la fois les deux enseignements, soit trois heures de formation à l'économie par semaine. Les programmes ont été élaborés par des groupes d'experts composés d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Ils ont été mis en consultation de janvier à mars 2010 sous forme de projets et ont été réajustés pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Pour ce qui concerne les SES, les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les questions à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (thème des « organisations », « coût marginal ») et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Les programmes ont été présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 et ont été publiés dans leur version définitive dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) du 29 avril 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74455

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3241

Réponse publiée le : 22 juin 2010, page 7013